



Victoriaville

FIÈREMENT
DURABLE

AVIS PUBLIC

19, rue Éric

Demande de dérogations mineures présentée à la séance ordinaire du lundi 1^{er} juin 2026, à 18 h

**Salle du conseil
Hôtel de ville
1, rue Notre-Dame Ouest, porte n° 2
Victoriaville**

Lors de cette séance, le conseil municipal prendra une décision sur cette demande de dérogations mineures.

Vous pouvez faire vos commentaires sur cette demande en vous présentant à la séance ou en les envoyant avant le lundi 1^{er} juin 2026, midi, en cliquant sur le lien suivant :

<http://vic.to/conseil/séances/question/ajout>

VICTORIANVILLE, le 15 mai 2026

La greffière,

ROSANE ROY

C'est quoi le projet?

La demande de dérogations mineures vise à permettre :

a) que la résidence soit située à 5,50 mètres de la ligne du terrain en façade avant (article 1.5.2);

b) une distance de 1,25 mètre entre les accès pour les voitures (article 8.6.2);

c) qu'un stationnement soit situé en partie sur la façade avant de la résidence (article 8.2.1);

d) que le garage détaché de la résidence soit situé à 3 mètres de la ligne du terrain en façade avant (article 5.2.1);

e) que le garage détaché de la résidence soit situé en façade avant (article 5.2.2);

ne respectant pas le Règlement de zonage numéro 1261-2019.